



AG2R LA MONDIALE



PRÉVOYANCE

—
Garantie
Protection
Accident

SE PRÉMUNIR CONTRE
LES ACCIDENTS DE LA VIE

**1 MOIS
GRATUIT**
DE COTISATION⁽¹⁾

-20%
POUR LE 2^e
ASSURÉ⁽²⁾

VOUS ÊTES PROTÉGÉS EN CAS D'ACCIDENT DE LA VIE

UNE COUVERTURE OPTIMALE

Vous bénéficiez d'une protection efficace dans de nombreuses situations

- Accidents de la circulation, que vous soyez conducteur, passager ou piéton.
- Accidents domestiques.
- Accidents suite à la pratique d'un sport de loisir*.
- Accidents médicaux : paralysie après une intervention bénigne par exemple.
- Catastrophes naturelles : inondation, tempête.
- Agression ou attentat.

DES FORMULES DE GARANTIES ADAPTÉES À VOS BESOINS

Pour être couvert contre les risques les plus importants :
2 formules Essentielles

A PARTIR DE
9,50€
/MOIS⁽³⁾

	FORMULES ESSENTIELLES	
	1	2
DÉCÈS ⁽⁴⁾	50 000 €	100 000 €
INVALIDITÉ (DÈS 5%)	100 000 €	200 000 €
ASSISTANCE	Incluse	Incluse

Pour une couverture complète : 4 formules Intégrales

A PARTIR DE
13,50€
/MOIS⁽⁵⁾

	FORMULES INTÉGRALES			
	1	2	3	4
DÉCÈS ⁽⁴⁾	50 000 €	75 000 €	100 000 €	125 000 €
INVALIDITÉ (DÈS 5%)	100 000 €	150 000 €	200 000 €	250 000 €
FORFAIT HOSPITALISATION ⁽⁶⁾	50 €/jour	75 €/jour	100 €/jour	125 €/jour
FORFAIT PETITS ACCIDENTS	100 €	150 €	200 €	250 €
ASSISTANCE	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

Votre garantie inclut une indemnité journalière en cas d'hospitalisation et un forfait en cas de petits accidents

VOS AVANTAGES

INCLUS DANS TOUTES NOS FORMULES : VOTRE SERVICE D'ASSISTANCE 7 J/7 ET 24 H/24 *

- Garde à domicile des enfants de moins de 15 ans
- Aide à domicile : auxiliaire de vie, travailleuse familiale, aide-ménagère
- Garde des animaux de compagnie (chats et chiens uniquement)
- Rapatriement ou transport sanitaire

Avec un seul contrat, couvrez-vous contre toutes les conséquences d'un accident, de la plus anodine à la plus grave.

1. Pas de questionnaire médical

Votre souscription s'effectue simplement sans déclaration de santé.

2. Pas de délai d'attente

3. Votre cotisation reste fixe !

Elle n'évolue jamais avec votre âge ni avec votre état de santé.

4. Vos garanties peuvent évoluer à tout moment

Vous pouvez changer de formule dès que vous le souhaitez*.

5. Vous désignez librement

votre ou vos bénéficiaire(s).

6. Vos petits-enfants sous votre garde sont couverts

pendant les vacances scolaires⁽⁷⁾

7. Les sommes versées sont libres d'utilisation.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE LA VIE

Les accidents de la vie sont bien plus fréquents qu'on peut l'imaginer :

- 11 millions d'accidents de la vie privée ont lieu chaque année.
- 20 000 morts par accident par an.
- 14 % des accidents de la vie ont donné lieu à une hospitalisation.
- 41 % des foyers français sont touchés par un accident de la vie.

Source : FFA 2016

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Mes cotisations peuvent-elles augmenter ?

NON. Votre cotisation reste fixe. Elle n'évolue plus par la suite quel que soit votre état de santé ou votre âge (sauf demande de changement de formule de votre part).

Jusqu'à quel âge puis-je souscrire et jusqu'à quel âge serais-je couvert ?

Vous pouvez vous assurer de 18 à 75 ans inclus et vous bénéficiez des prestations jusqu'à 80 ans inclus.

Je suis hospitalisé dans le privé 4 jours suite à un accident, combien d'indemnités journalières vais-je recevoir ?

Les indemnités journalières seront versées le 2^e, 3^e et 4^e jour.

Qu'entendez-vous par petits accidents ?

Le forfait petits accidents vous couvre en cas de fractures*, de brûlures*, d'entorses* nécessitant une attelle ou de bris de dents.

Retournez dès aujourd'hui
votre bulletin de
souscription pour bénéficier
de votre 1^{er} mois de
cotisation gratuit⁽¹⁾

BESOIN D'UN CONSEIL ?

Appelez-nous vite au :

09 74 50 1234

(appel non surtaxé)

(1) La gratuité est accordée une seule fois quel que soit le nombre de contrats Garantie Protection Accident souscrits et dans la limite de la date de validité du tarif indiquée sur le présent bulletin de souscription. (2) Pour toute souscription en « Duo », une réduction de 20 % est appliquée pour le 2^e souscripteur sur la base du tarif « Solo ». L'offre « Duo » est ouverte aux personnes résidant à la même adresse. Les 2 souscripteurs sont prélevés en une seule et même cotisation. (3) Tarif pour une personne seule sur la formule Essentielle 1. (4) Limitée pour les mineurs de moins de 12 ans au remboursement des obsèques sur justificatifs, dans la limite de 7 500 €. (5) Tarif pour une personne seule sur la formule Intégrale 1. (6) À compter de 24 heures d'hospitalisation, limité à une prise en charge de 30 jours d'hospitalisation maximum. (7) À hauteur de 125 € lorsqu'ils sont sous votre garde pendant les vacances scolaires.

* Conformément aux dispositions prévues dans la notice d'information valant conditions générales.